## DEC190097DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Murielle Chevrier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphère (LERMA)

# LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112, intitulée Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphère (LERMA), dont le directeur est M. Jean-Hugues Fillion ;

### **DECIDE:**

#### Article 1er

Délégation est donnée à Mme Murielle Chevrier, Al, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er janvier 2019

Le directeur d'unité Jean-Hugues Fillion

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés <u>d'un montant inférieur ou égal</u> au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.